

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ
DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 1^{er} avril 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 1^{ER} AVRIL 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, SYLVAIN LA FRANCE, DAMIEN LAFRENIÈRE, BRANDY KILLEEN ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 **RAPPORT DU MAIRE**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
- 1.5 Prélèvements bancaires
- 1.6 Registre des chèques
- 1.7 Liste des comptes fournisseurs
- 1.8 Dépenses du directeur général
- 1.9 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.10 Congrès annuel de l'ADMQ
- 1.11 Programmation TECQ 2024-2028
- 1.12 Fin de contrat et renouvellement de contrat pour un copieur Sharp 36 ppm
- 1.13 Octroi de contrat système de sécurité et ordinateurs
- 1.14 Remboursement de l'emprunt temporaire dans le cadre de la programmation d'aide financière versée comptant, PRACIM

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Appel d'offre sur invitation – chlorure de calcium
- 3.2 Appel d'offre par invitation – balayage des rues

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Services d'ingénierie et expertise technique de la FQM

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-04-57

1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et il est résolu ;

D'adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

- 5.1 **APPUI À LA DEMANDE D'ACTION SUR LES RÉDUCTIONS DE SERVICES DU CLSC ET LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ**
- 7.1 **MANDAT POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – INSTALLATION D'UN JEU D'EAU CLÉ EN MAIN**

ADOPTÉE

2025-04-58
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-04-59
1.5

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de février 2025, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	36 113,47 \$
Remises provinciales	13 429,67 \$
Remises fédérales	5 513,05 \$
Remises du Régime de retraite	4 855,57 \$

ADOPTÉE

2025-04-60
1.6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de février 2025 totalisant un montant de 9 392,01 \$.

ADOPTÉE

2025-04-61
1.7

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2025 totalisant un montant de 155 879,29 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2025-04-62
1.8

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2025-04-63
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2025-04-64
1.10

CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil autorise la participation du Directeur général au congrès de l'A.D.M.Q., qui se tiendra du **18 au 20 juin 2025** au **Centre des congrès de Québec**, situé au **900, boulevard René-Lévesque Est, Québec**.

QUE le conseil approuve une dépense de **585 \$ plus taxes** pour l'inscription à l'événement.

QUE le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas soit autorisé, sur présentation des factures justificatives.

ADOPTÉE

2025-04-65
1.11

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Sylvain Lafrenière, **appuyé** par Paul Chamberlain **et Il est résolu que** :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-04-66
1.12

FIN DE CONTRAT ET RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR UN COPIEUR SHARP 36 PPM

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de location du copieur pour la municipalité de Kazabazua arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de renouveler l'équipement afin d'assurer la continuité des services administratifs ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Bureautech pour un copieur de marque Sharp 36 PPM, incluant service, entretien et fourniture de toners, au coût de 388,09 \$ par mois (plus taxes), pour une durée de cinq (5) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fin du contrat actuel de location du copieur à son échéance ;

QUE le conseil accepte l'offre de Bureautech pour le renouvellement du contrat de location d'un copieur Sharp 36 PPM, au coût de 388,09 \$ par mois, plus taxes, pour une durée de cinq (5) ans ;

QUE le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour officialiser le contrat avec Bureautech.

ADOPTÉE

2025-04-67
1.13

OCTROI DE CONTRAT SYSTÈME DE SÉCURITÉ ET ORDINATEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer les systèmes de caméras de sécurité à la bibliothèque, au centre communautaire, au bureau municipal, la caserne incendie et au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal nécessite l'installation d'une connexion Wi-Fi ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal requiert un nouveau système informatique à la réception et deux (2) portables pour le bureau ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur en services informatiques de la Municipalité, WEPC, a soumis quatre propositions en date du 26 mars 2025 (soumissions no 3391, 3392 et 3393 et 3439) ;

CONSIDÉRANT QUE les montants estimés pour ces travaux sont prévus au budget 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynne Lachapelle, appuyé par Damien Lafrenière et résolu :

QUE le conseil autorise les travaux et engage la dépense nécessaire pour la mise en place des nouveaux systèmes de caméras de sécurité, la connexion Wi-Fi au garage, ainsi que le remplacement de l'ordinateur à la réception, tel que présenté dans les soumissions no 3391, 3392, 3393 et 3439 de WEPC, pour un coût total de ± 13 740,00 \$ (incluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

2025-04-68
1.14

REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION D'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE COMPTANT, PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre de promesse en date du 1er mars 2024 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire, confirmant une aide financière de 975 800 \$ pour la construction d'un garage municipal (dossier no 2030482) ;

ATTENDU QU'afin de financer la totalité des sommes prévues dans la subvention accordée par le MAMH dans le cadre du programme PRACIM, le conseil a autorisé une dépense de 975 800 \$;

ATTENDU QUE par la résolution no 2024-03-05, la Municipalité a autorisé un emprunt pouvant atteindre ce montant pour se procurer les fonds nécessaires ;

ATTENDU QU'à la demande de la Municipalité, un montant de 300 000 \$ a déjà été déposé dans le compte de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra un montant supplémentaire de 878 220 \$ de cette subvention en mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Brandy Killeen et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder au remboursement de l'emprunt temporaire d'un montant de 300 000 \$, plus les intérêts courus à ce jour, auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield, dès réception des versements de la subvention.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2025-04-69
3.1

APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – CHLORURE DE CALCIUM

IL EST PROPOSÉ par Brandy Killeen
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier un appel d'offre sur invitation d'une soumission pour l'achat 26 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium pour la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2025-04-70
3.2

APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - BALAYAGE DES RUES

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier un appel d'offre par invitation pour le balayage des rues dans la municipalité de Kazabazua pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-04-71
5.1

APPUI À LA DEMANDE D'ACTION SUR LES RÉDUCTIONS DE SERVICES DU CLSC ET LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Low joue un rôle essentiel dans la prestation de services de santé et de services sociaux à notre population, en particulier aux résidents des régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de santé locaux est un enjeu crucial pour nos résidents en raison de l'éloignement des hôpitaux et des services spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité et des environs compte sur le CLSC pour obtenir des services essentiels, notamment des soins infirmiers, du soutien à domicile, des services psychosociaux et de la prévention en santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la crise des soins de santé dans notre province, y compris la pénurie de professionnels de la santé comme les médecins de famille, les infirmières et les techniciens médicaux d'urgence, a déjà un impact négatif profond et généralisé sur tous les citoyens, avec un accès inadéquat aux soins de santé pour les aînés, les jeunes, les familles, les étudiants, les personnes handicapées et les personnes qui ont besoin de services de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'alors que le Premier Ministre, monsieur François Legault, déclare dans son Plan d'action 2024-2029, *La Fierté de vieillir*, que nous devons continuer à travailler pour permettre de vieillir en santé et en sécurité à la maison, son gouvernement met en œuvre une réduction de 1,5 milliards de dollars dans le financement des soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de notre région, en particulier les personnes âgées,

risquent de subir d'autres pertes importantes en raison des compressions budgétaires proposées dans les services de soins de santé, en particulier avec la réduction du CLSC à une seule journée de service par semaine, disponible sur rendez-vous seulement, à compter du 1^{er} avril;

CONSIDÉRANT QUE la communauté a exprimé son inquiétude quant à la capacité du système de santé local à répondre aux besoins de notre population, et que les services offerts à nos citoyens sont de plus en plus réduits;

CONSIDÉRANT QUE les défis liés à l'accès aux soins de santé sont exacerbés pour notre communauté bilingue qui reçoit des soins dans sa langue;

CONSIDÉRANT QUE la santé est une responsabilité provinciale, mais que la représentation de la population locale et la défense de ses besoins incombent au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont le palier de gouvernement le plus près des citoyens et qu'elles doivent être informées de tout changement aux services de santé afin de mieux répondre aux préoccupations de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la communication entre le CLSC et les municipalités avoisinantes est essentielle pour assurer une planification adéquate des services locaux et pour prévenir les impacts négatifs sur les résidents;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services de santé locaux en milieu rural nécessitent une collaboration étroite entre les autorités municipales et les établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE les soussignés croient que le système de soins de santé actuel est brisé et doit être amélioré par des efforts de collaboration entre les intervenants municipaux, provinciaux et des soins de santé afin de faire face à la crise de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du canton de Low a déjà adopté plusieurs résolutions (2023-025, 2023-167, 2024-050) demandant des statistiques, de l'aide, une amélioration et une garantie de service de la part de divers acteurs clés, y compris :

1. M. Marc Bilodeau - Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais
2. Mme Marion Carrière - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services - CISSSO
3. Mme Claire Major - Comité des usagers - CISSO
4. Conseil d'administration du CISSSO
5. M. Robert Bussière, député de Gatineau
6. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais,
7. M. Christian Dubé, ministre de la Santé
8. M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux
9. Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de la Santé et des Aînés
10. M. François Legault, premier ministre de la province de Québec

CONSIDÉRANT QUE toutes les tentatives de discussion n'ont donné lieu à aucune réponse ou action;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a également adopté plusieurs résolutions relatives aux besoins en matière de soins de santé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu :

QUE le conseil :

1. Déclare que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. S'unit à ses citoyens pour protester contre ces coupures et s'engage à défendre le bien-être futur de tous les résidents, en garantissant la transparence et une communication adéquate concernant tout changement proposé aux services locaux.
3. Demande formellement une rencontre d'urgence avec monsieur Benoit Valiquette, directeur du réseau local de services de la Vallée-de-la-Gatineau du CISSO, monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais et notre député M. Robert Bussière, afin de discuter des coupures de services proposées, d'explorer les pistes de solutions et d'exiger que toutes les options soient considérées afin de maintenir l'accès aux services de santé pour nos résidents.
4. Déclare son engagement à participer activement, par l'entremise d'une cellule de crise avec les intervenants et représentants du gouvernement, y compris les professionnels de la santé, les services sociaux et les intervenants d'urgence, afin

d'élaborer une stratégie globale pour faire face à la crise actuelle des soins de santé dans notre région et de plaider en faveur du rétablissement et de l'amélioration des services de soins de santé pour notre communauté.

5. Transmet copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités qui la composent ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC Papineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-l'Or en Abitibi-Témiscamingue, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-04-72
6.1

SERVICES D'INGÉNIERIE ET EXPERTISE TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service en ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques afin d'accompagner et de conseiller les municipalités souhaitant bénéficier de cette expertise ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite planifier et gérer efficacement son territoire, ses infrastructures et ses équipements municipaux et, à cette fin, désire faire appel aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM pour les chemins ciblés dans la programmation de la TECQ et du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu :

QUE le conseil autorise la Municipalité à recourir aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de réaliser l'étude et la planification des travaux correctifs pour les chemins Willoughby et Rang 8, jusqu'au chemin Rochon.

DE PLUS, QUE le conseil autorise la Municipalité à recourir aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de réaliser l'étude et la planification des travaux correctifs pour le chemin Village Aylwin, pour lesquels les interventions ciblées dans la demande d'aide financière sont inscrites dans un plan d'intervention ayant reçu un avis favorable du ministère des Transports.

QUE les modalités du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) soient appliquées dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2025-04-73
7.1

MANDAT POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – INSTALLATION D'UN JEU D'EAU CLÉ EN MAIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'un jeu d'eau (splash pad) clé en main afin d'offrir à sa population un espace récréatif adapté aux familles et accessible à tous ;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code municipal du Québec, tout contrat dont la dépense excède le seuil d'appel d'offres public doit faire l'objet d'une publication sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général à préparer et publier un appel d'offres public sur le SEAO pour l'acquisition et l'installation d'un jeu d'eau (splash pad) clé en main, incluant tous les équipements, les travaux de préparation, d'installation, et de mise en service ;

QUE les documents d'appel d'offres soient préparés conformément aux règles en vigueur, et que l'évaluation des soumissions se fasse sur la base des critères établis dans le devis ;

QUE le directeur général soit autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires en lien avec cet appel d'offres.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.


10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h02.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».